



BUREAU
Mardi 24 Mai 2016



PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
25 mai	18h30	Salle de réunion de la CCPR	Bureau du Centre Social et Culturel de la CCPR	Les membres du bureau du Centre Social et Jean François VIDAL BERTRAN
27 mai	20h30	Eglise de Tocane	Concert des ensembles de l'Ecole de Musique	
30 mai	17h00	CIAS de Brantôme	AG du Pays Périgord Vert	Délégués CCPR
31 mai	9h00 à 12h00	Visite de terrain (Villetoueix, Saint Victor...)	Elaboration PLUI : problématiques environnementales	Conseillers communautaires/CAUE/E2D
31 mai	18h30	Paussac et Saint Vivien	Conseil Communautaire de la CCPR	Conseillers Communautaires, Jean Baptiste CHAMOUTON, Carine RIGAUD et Véronique RAYNAUD
03 juin	18h30	Office de Tourisme intercommunal	Vernissage exposition Daniel Jacquinet	
04 juin	20h30	SdF Montagrier	Ecole de Musique : Bal du Conservatoire	
06 juin	10H00	SdF Villetoueix	PIG habitat : réunion des artisans du territoire	Artisans CCPR et CCPS
06 juin	14h00	Douchapt : site de Beauclair	2ème Copil : Salon des Energies renouvelables	Membres du Copil
06 juin	18h00	Salle de réunion de la CCPR	Commission Bâtiments et Patrimoine	Membres de la commission

07 juin	journée	Territoire CCPR	Eductour	Professionnels du Tourisme
09 et 10 juin	9h00-16h30	Salle de réunion de la CCPR	Réunion des Unités de Travail CHSCT Document Unique	agents membres des Unités de Travail
10 juin	9h00	Mairie de Tocane	Commission Administration Générale	Membres de la Commission
11 juin	20h30	Eglise de Chapdeuil	Ecole de Musique : Concert de Guitare classique	

1 – INFORMATIONS

1- Recours contentieux :

Il est proposé que la CCPR dépose un recours contentieux à l'encontre de la décision du Préfet de fusionner la CCPR et la CCPS. Il faudrait qu'il soit déposé vers le 10 juin.

Il s'agit d'une double procédure :

a- Déposer dans un premier temps au tribunal administratif (TA) un Recours pour Excès de Pouvoir (REP). Il s'agit d'apprécier la légalité de la décision de Monsieur le Préfet. Notre avocat développera son argumentaire dans son mémoire. Le jugement sera rendu sur le fond. Délai moyen au TA de Bordeaux 18 mois.

b- Dans un second temps déposer un Référé en suspension d'exécution. (En pratique les deux recours sont déposés en même temps). Délai d'instruction 3 semaines et rendu de la décision 1 semaine plus tard soit environ 1 mois. Si notre demande aboutit, la proposition de fusion entre nos deux 2 EPCI est suspendue en attendant la décision sur le fond. En général le résultat de cette procédure donne une indication sur notre chance ou non d'aboutir.

La CCPS se réunit jeudi pour acter par délibération cette décision et désigner Me Kapelhoff Avocat à Bordeaux pour la représenter.

2- Lettre intercommunale

Elle sera distribuée fin juin dans les 46 communes par voie postale.

3- Diagnostic pour renouvellement de l'agrément du CSCPR : en cours

Des questionnaires ciblés sont en cours de diffusion visant les catégories suivantes :

- Enfance/Jeunesse
- Ados
- Familles
- Séniors

Remise du chèque de 102 000 € au CSCPR hier soir.

4- Diagnostic énergétique de territoire : remise du rapport d'étape

Il est consultable par les conseillers communautaires sur le site Intranet

5- ZAE de Villeteureix : extension du bâtiment des Etablissements Bernazeau

Extension de 300 m² pour permettre de réaliser des poutres de 20 tonnes contre 10 actuellement.

6- Prise de fonction du chargé de Développement Economique le 1^{er} juillet prochain

Il s'agit de Yohann Couvant qui était en poste à la CCI des Hauts de Seine

7- Fermeture de l'AAGV du vendredi 1^{er} juillet 2016 au vendredi 15 juillet 2016

Intervention technique pour la mise en place de la facturation individuelle des consommations d'électricité et entretien courant.

8- Piscine de Verteillac

Identification d'une fuite de 100 m³/jour. Intervention en cours pour colmater. Rappel : a été voté au BP 2016 un crédit d 150 000 € pour réfection des plages et changement du liner après la saison estivale.

9- Chantier de réhabilitation d'un logement intercommunal à Epeluche

Fin des travaux par l'équipe bâtiment de la CCPR suite à dissolution de la Sagess.

10- Travaux de voirie (programme 2015)

Par l'entreprise **SARL BELLOT** :

Commune de Ribérac : les travaux sont terminés (opération de pré-réception à mettre en place). Un reprofilage en grave émulsion ainsi qu'un ECF en mono-couche devra être réalisé à partir de septembre (nouveau marché à mettre en place).

Commune de St Martin de Ribérac : les travaux sont terminés (opération de pré-réception à mettre en place). Un reprofilage en grave émulsion ainsi qu'un ECF en mono-couche devra être réalisé à partir de septembre (nouveau marché à mettre en place).

Commune de Grand Brassac : la reprise des travaux est prévu **le 26 mai** sur la base d'un renforcement calcaire et d'un bi couche.

Par l'entreprise **ABTP BIARD**:

♦ Communes d'Allemans, de Chassaignes, de Combéranche Epeluche et de Douchapt : Les travaux de reprise suite à des malfaçons sont en cours. L'entreprise réalise ou devra refaire les couches de roulement (bi ou tri couche).

♦ St Sulpice de Roumagnac : les travaux sont terminés (opération de pré-réception à mettre en place). La réparation du ponceau a été réalisée en régie en mars.

2 Convention TEP CV

L'appel à projets Territoire à Energie Positive a été lancé en septembre 2014, le dispositif permet aux territoires d'être accompagnés et orientés par l'Etat dans leurs projets de transition énergétique.

Le dossier d'appel à projet 2014 avait :

- identifié quelques pistes d'actions,
- fait état d'une stratégie (faire du TEPCV un support d'une politique d'aménagement et d'urbanisme)
- témoigné d'une volonté forte de s'engager dans la voie du développement durable (la CCPR a par ailleurs inscrit dans ses statuts « *toutes les actions de la CC devront s'inscrire dans une logique de développement durable.* »

Début 2015 la CC a été destinataire d'un courrier nous informant que nous étions retenus au titre des territoires dits « en devenir », en somme un territoire qui pouvait bénéficier d'un appui technique et financier pour affiner son projet et travailler sur des actions à mettre en œuvre rapidement.

Dans ce cadre la CC a pu bénéficier d'un financement important de l'ADEME (70%) pour élaborer un diagnostic énergétique de territoire (encore en cours). La CC a continué à travailler sur la méthanisation en signant avec la Chambre d'Agriculture une convention d'accompagnement pour faire émerger sur notre territoire un projet collectif de méthanisation.

Le 27 avril dernier le Ministère de l'environnement faisait savoir à la collectivité que la **CC était intégrée pleinement au dispositif des TEPCV** et pouvait bénéficier à ce titre d'une subvention de 500 000 € pour mettre en œuvre ses actions.

Une convention au travers de laquelle nous nous engageons à mettre en œuvre nos actions a donc été préparée et sera signée très prochainement avec le Ministère de l'environnement, l'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations (qui gère le fond spécial pour la transition énergétique).

Le principe des dispositifs TEPCV est d'aider à la mise en œuvre d'actions phares que des collectivités sont en mesure de mettre en place rapidement, dans les trois ans à venir après la signature de la convention.

C'est de la multiplication des actions que l'on pourra obtenir un effet de masse et enclencher une dynamique, amener les acteurs locaux à prendre d'autres initiatives et s'inscrire dans une démarche vertueuse, à plus long terme.

Actions inscrites dans la convention TEPCV de la CCPR			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature et origine des financements	Montant HT
Action 1 Construction BEPOS (Travaux)	2 047 377.50 € <i>Dont plus-value</i> <i>220 000 € HT</i> <i>BEPOS</i>	DETR 2016 DETR 2017 Europe LEADER Département Région ALPC Etat TEPCV (70 %x 220 000) :	308 389 € 274 232 € 107 374 € 107 374 € 214 748 € 154 000 €
Action 2 Etudes préliminaires (devis 8 250 €) et installation microcentrale hydro-électrique (estimation 6000 €/kW pour des installations allant jusqu'à 30 KW)	215 000 €	Etat TEPCV (80 %x 215 000) :	172 000 €
Action 3 Acquisition d'un véhicule hybride et véhicule électrique (devis en cours)	35 000 €	Etat TEPCV 80%	28 000 €
Action 4 Etude thermographie aérienne (devis de 125 000 €)	125 000 €	Etat TEPCV 80%	100 000 €
Action 5 Création d'un guichet unique d'information et de conseil <i>La permanence d'une demi-journée d'un architecte et d'un conseiller info-énergie : 420 €</i> <i>A raison de 2 permanences par mois pour commencer à organiser avec la permanence de SOLHIA(PIG)</i> <i>Le nombre de permanences pourra augmenter à l'issue de la thermographie.</i>	50 000 € (3 ans)	Etat TEPCV 50%	25 000 €
Action 6 Animation globale autour des énergies renouvelables (bois énergie) – montée en compétence des artisans <i>Partenariat à finaliser avec le CD, FD CUMA et la Chambre des métiers</i>	42 000 € (3 ans)	Etat TEPCV 50%	21 000 €
TOTAL HT	681 000 €		500 000 €

Service Urbanisme : Charte de fonctionnement ADS

Dans le cadre d'une charte, la CCPR avait décidé d'instaurer sur des zones N de cartes communales certaines règles applicables aux PLU relatives aux constructions d'annexes aux habitations principales.

Ces règles devaient permettre de traiter équitablement les communes comptant un PLU (après intégration des dispositions de la loi Macron, permettant notamment sous conditions de construire des annexes et des extensions en zones N et A) et les communes à cartes communales.

Ces règles autorisaient « tacitement » et à la marge des constructions sous certaines conditions :

- implantation à moins de 30m de l'habitation principale,
- superficie raisonnable (50% maxi de la surface de l'habitation et sans dépasser 100 m²)
- référence au R 111-21 du code de l'urbanisme concernant l'aspect de la construction,
- hauteur inférieure ou égale à la hauteur (faîtage) de l'habitation et sur un seul niveau.

Dans le cadre de l'intégration des dispositions de la Loi Macron, la CDPENAF a fait part de ses attentes en matière de construction des annexes et extensions en zone N et A des PLU ; elle a notamment précisé que les annexes ne devaient pas dépasser 50m² au total (notre charte « permettait » 100 m²).

Il convient de modifier notre charte en limitant la surface des annexes à 50 m².

En parallèle, on assiste à une montée en puissance des contrôles de l'Etat, Valérie BOUSQUET de la DDT a également relayé ce message auprès de nos instructeurs lors d'une formation, elle a également rappelé la responsabilité juridique des élus en la matière.

Aussi, au vu de ce risque, il est proposé de ne plus laisser les agents instructeurs assumer la responsabilité des autorisations tacites. Le service appliquera strictement le droit de l'urbanisme lors de l'instruction. Lorsque le service sera amené à proposer des refus, le Maire pourra, en toute responsabilité, décider de suivre ou ne pas suivre l'avis du service et se référer à cette charte pour guider son choix.

3 – Examen des propositions de délibérations du Conseil Communautaire du Mardi 31 Mai 2016 (ordre du jour prévisionnel)

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION : Mise en œuvre de la proposition n°8 du SDCI- Projet de Périmètre

En application de la loi NOTRe, le SDCI de la Dordogne, applicable au 1^{er} janvier 2017, a été entériné par arrêté préfectoral du 30 mars 2016. Ce schéma dans sa proposition N°8 prévoit la fusion de la CCPS et de la CCPR. Conformément à la procédure réglementaire il nous a été notifié l'arrêté N° PREF/DDL/2016/0062 portant le projet de périmètre d'un EPCI issu de la fusion de la CCPR et de la CCPS. Ce projet de périmètre fait l'objet ou non d'un accord des communes et la Communauté de Communes doit émettre un avis.

PROJET DE DELIBERATION : Recours au Tribunal administratif contre la décision du SDCI de fusionner la CCPR et la CCPS et désignation d'un avocat pour représenter la CCPR

PROJET DE DELIBERATION : Recomposition du conseil communautaire suite à l'organisation d'élections partielles dans la commune de Saint Martial Viveyrols

Il est proposé de retenir le droit commun qui porte à 63 le nombre de délégués communautaires et le seul changement concerne la commune de Saint Martin de Ribérac qui passe à deux délégués.

FINANCES

PROJET DE DELIBERATION : Décision Modificative N°1

Lors du budget 2016, 8 526 € ont été inscrits au compte 6541 « admissions en non-valeurs ». Il s'agit de frais de scolarité émis par la CCPR à l'encontre de diverses communes entre 2002 et 2007 :

	émetteur	destinataire	nature	année	montant
1	CCR	Cne Festalemps	remboursements de frais de scolarité	2003	1967,8
2	CCR	Cne Festalemps		2004	1848
3	CCR	Cne Festalemps		2005	1248
4	CCR	Cne Mensignac		2002	455,51
5	CCR	Cne Mensignac		2003	506,95
2	CCR	Cne Montignac le Coq		2007	775
3	CCR	Cne St Antoine Cumond		2003	491,95
4	CCR	Cne St Antoine Cumond		2004	616
5	CCR	Cne St Vincent Connezac		2004	616
TOTAL					8525,21

Au regard du dossier et de la réponse du préfet, et en l'absence de règlement amiable, la trésorerie nous invite à annuler les titres à l'encontre de ces communes. Il est donc proposé d'opérer un virement de crédit de 8 526 € du compte 6541 « admissions en non-valeurs » vers le compte 673 « titres annulés ».

PROJET DE DELIBERATION : attributions des subventions des écoles 2016

Comme convenu le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 625€ par classe et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle.
- Pour les écoles de Ribérac (plus proches des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour les Beauvières / 1250€ pour Ferry et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle.

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école.

De même une subvention est attribuée au Réseau des Ecole du Verteillacois, ainsi qu'au RASED de Neuvic pour les écoles des Hauts de Dronne et de St Vincent de Connezac.

Sur proposition de la Commission des affaires scolaires il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'état des subventions suivant :

ORGANISME	Proposition 2016
AMICALE LAÏQUE DE VILLETUREIX	4 686€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	1 877€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 465€
ASSOCIATION AVENIR (ST VINCENT DE CONNEZAC)	2 783€
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 303€
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE J.FERRY RIBERAC	6 785€
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE MATERNELLE RIBERAC	1 520€
• <i>RASED de NEUVIC</i>	160€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	1 660€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	4 550€
RESEAU DES ECOLES DU VERTEILLACOIS	1 500€
AMICALE LAÏQUE DE VERTEILLAC SECTION ECOLE	4 435€
FOYER SOCIO EDUCATIF –APE DE GRAND BRASSAC	825€

AMICALE LAÏQUE DE ST PAUL	958€
FOYER RURAL DE TOCANE COOPERATIVE SCOLAIRE ELEVES PRIMAIRE	3 630€
AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE DE CERCLES	1 246€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOPERATIVE SCOLAIRE	1 620€
AMICALE LAÏQUE AVENIR DE LA NIXONNE ECOLE DE CHERVAL	845€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CHAMPAGNE FONTAINE	2 330€
COOPERATIVE SCOLAIRE – PAUSSAC LAND	971€
AMICALE LAIQUE DE LA TOUR BLANCHE	988€
FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES	2 681€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE DE TOCANE	2 575€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 546€
COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	3 333€
Total	59 272€

Le montant total des subventions 2016 est arrêté à la somme de 59 272€ pour les écoles publiques de la CCPR.

VOIRIE

PROJET DE DELIBERATION : marché de fournitures de matériaux de voirie 2016

Le service technique est amené dans le cadre de l'entretien des routes, à faire appel à des entreprises extérieures pour la fourniture de matériaux pour le service voirie.

La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offre ouvert en application des articles 66 à 68 et 78 à 80 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics. Il s'agit d'un marché à bons de commandes.

Ce marché est passé pour une durée de 1 an.

L'estimation prévisionnelle des différents lots est en cours de chiffrage ; les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert et à signer le marché après décision de la commission d'Appel d'Offres.

PROJET DE DELIBERATION : marché de travaux de voirie 2016

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises et de signer le marché de travaux après avis consultatif de la commission MAPA pour un programme prévisionnel de travaux 2016 sur les voies intercommunales de 527 000 € HT (498 377 € HT pour la tranche ferme et 28 459 € pour la tranche optionnelle)

Ce marché est divisé en 6 lots.

Les travaux à réaliser par l'entreprise sont essentiellement les suivants :

- Mise en place de réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- Travaux préparatoires pour réfections de chaussées ;
- Mise en œuvre de calcaire : en renforcement, en purge ou poutre de rive ;
- Fourniture et mise en œuvre de GNT et grave émulsion ;
- Mise en œuvre de revêtement monocouche pré-gravillonné, bi couche et tri couche.

COMMUNE	Programme	MONTANT HT	Classement	Lot
ALLEMANS	Route de Rodesol : (1000 m)	17 541,06 €	3	Option
	Route du Puy de Beaumont : chemin rural n°7, (240 m)	4 555,01 €	3	Option
BOURG DU BOST	les Ages RD à RD : (1 350 m)	127 045,93 €	1	Lot n°1
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	Route de la Lande RD à RD : (3 840 m)	38 475,20 €	2	Lot n°2
CHAMPAGNE ET FONTAINES	VC 310 : Fontaines bourg à Puy de Versac (2 100 m)	49 049,28 €	2	Lot n°2
DOUCHAPT	VC de Chabretaire (340 m)	6 452,93 €	3	Option
LA JEMAYE	La route du grand étang : (1490 m)	37 406,07 €	3	Lot n°3
LUSIGNAC	la Roussie RD à RD : 1740 m)	52 958,44 €	1	Lot n°2
RIBERAC	les bidoux vers RD 710 (1870 m)	23 562,00 €	1	Lot n°6
ST JUST	Route de Brie (2815 m)	55 365,04 €	2	Lot n°4
ST MARTIN DE RIBERAC	Les Gérauds (1265 m)	16 383,00 €	1	Lot n°6
TOCANE	VC n° 201 : du bourg deTocane au Charouffeix (2 611 m)	72 728,87 €	1	Lot n°5
VILLETUREIX - CELLES	Route "Gare de Celles"	8 610,84 €	3	Lot n° 4
MONTAGRIER	1 - Route Puy Bleix - Bénéchies (718 m)	16 792,26 €	2	Lot n° 4

DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE DELIBERATION : réalisation d'une étude de faisabilité pour la production d'hydro-électricité à la maison de la Dronne

Un bureau d'études a été sollicité pour étudier la faisabilité de la mise en place d'une microcentrale de production hydro-électrique sur le moulin de la Dronne à Montagrier. Le bureau d'études VALOREM a chiffré cette étude à 8 250 € HT.

Cette étude comprend :

- La détermination du potentiel énergétique de la chute du Moulin et des droits rattachés ;
- Le bilan des technologies et le choix du matériel ;
- L'élaboration d'un cahier des charges de consultation et la compilation des résultats ;
- L'analyse technico-économique ;
- La synthèse d'aide à la décision.

Il est proposé de retenir l'offre pour un démarrage de l'étude en septembre.

PROJET DE DELIBERATION : lancement d'une procédure de concours d'architecte dans le cadre de la construction du centre d'hébergement à énergie positive de Siorac de Ribérac

L'ordonnance n° 2015 -899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016, mettent un terme au code des marchés publics, ces deux textes bouleversent les modes de passation des marchés publics.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux de construction du BEPOS, la CCPR est soumise au concours d'architecte qui devient obligatoire dès lors que le montant de rémunération du Maître d'œuvre dépasse le seuil européen de 209 000 € HT.

Il est proposé de soumettre au conseil le lancement de la procédure de concours.

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION : modification du tableau des effectifs

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte des avancements de grades à l'ancienneté dans les services :

- * Création d'un poste d'adjoint administratif de 1° classe à 35 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint administratif de 1° classe à 30 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint administratif de 1° classe à 28 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint administratif Principal de 2° classe à 35 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal de 2° classe à 35 heures

PROJET DE DELIBERATION - recrutement du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les besoins du service enfance-jeunesse

Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation. Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- un contrat du 4 juillet au 28 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 23.50 heures
 - six contrats du 4 juillet au 7 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 29.60 heures
 - un contrat du 4 juillet au 31 juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 27 heures
 - un contrat du 25 juillet au 14 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 30.67 heures
 - un contrat du 1^{er} août au 4 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 34.40 heures
 - deux contrats du 1^{er} août au 4 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 32.80 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 11 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 31.33 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 28 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 31 heures
 - un contrat du 8 août au 4 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 31 heures
 - un contrat du 16 août au 5 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 30.67 heures
- La rémunération de ces contrats sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.
- un contrat du 6 juillet au 31 juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 31 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 26 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

TOURISME

PROJET DE DELIBERATION : projet de tarifs des prestations de l'OT du pays ribéracois

Projet de Tarifs des prestations de l'OT du Pays Ribéracois - Validé en CE le 26/01/16

Tarifs 2016 - Régies

Régie Office de Tourisme

Topo guide	2,30 €
Carte Postale	0,20 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €
Service aux associations	30,00 €
Location salle expo 15j	15,00 €
Location salle expo 1 mois	30,00 €
Photocopie A4 n&b	0,20 €
Photocopie A4 couleurs	0,30 €
Photocopie A3 n&b	0,40 €
Photocopie A3 couleurs	0,50 €
Fax	0,20 €
Atelier thématique	5,00 €

Régie Tourbière de Vendoire

Topo guide	2,30 €
Boissons	1,50 €
Barque à rames 1/2 h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	1,00 €/pers
Barque à rames 1h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	2,00 €/pers
Pêche à la journée	3,00 €
Pêche à l'année	15,00 €
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation thématique	5,00 €
Animation Curieux de Nature (Enfant)	2,00 €

Régie Maison de la Dronne

Topo guide	2,30 €
Boissons	1,50 €
Carte Postale	0,20 €
Dépôt de dépliants (prestataire hors CCPR)	30,00 €
Fax	0,20 €
Barque à rames 1h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	2,00 €/pers
Barque à moteur 1h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	3,00 €/pers
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation thématique	5,00 €
Dordogne en famille (Adulte)	5,00 €
Dordogne en famille (-12 ans)	3,00 €
Dordogne en famille (à partir du 3 ^{ème} enfant)	2,00 €
Location salle expo 15j	15,00 €
Location salle expo 1 mois	30,00 €

Régie Point info de Verteillac

Topo guide	2,30 €
Dépôt de dépliants (prestataire hors CCPR)	30,00 €

CULTURE**PROJET DE DELIBERATION : adoption des tarifs « cirque plume »**

Dans le cadre de ses activités le service Enfance Jeunesse propose une sortie à Boulazac le samedi 4 juin pour les familles mais aussi pour 20 jeunes de plus de 7 ans qui seront encadrés par les animateurs du service. Le service prend en charge le coût du transport, les familles devront s'acquitter du coût du spectacle pour elles ou leurs enfants. Il sera encaissé sur la régie du service et reversé au « Cirque plume ».

	Tarif
Adultes	29€
Moins de 26 ans demandeur d'emploi	17€
Moins de 18 ans	11€

4 - QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention de 500 € pour le comité de mise à l'honneur de la Femme paysanne.